

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **14 mai 2018**

Décision n° **CP-2018-2369**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Carré de Soie - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située entre l'avenue Franklin Roosevelt et le boulevard urbain est (BUE) et cession, à titre onéreux, à la SA Holding Bricodeal

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 mai 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Rousseau, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Bret, Mme Frih, M. Vesco.

Commission permanente du 14 mai 2018**Décision n° CP-2018-2369**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Carré de Soie - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située entre l'avenue Franklin Roosevelt et le boulevard urbain est (BUE) et cession, à titre onéreux, à la SA Holding Bricodeal**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 2 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.11 et 1.1.

Dans le cadre de son développement, la SA Holding Bricodeal, a acquis par l'intermédiaire de la SCI Ligne de l'est, un tènement indivis situé 118-128, de l'avenue Franklin Roosevelt (situé entre l'avenue Franklin Roosevelt et le BUE) à Vaulx en Velin. Le projet est de conserver le bâtiment existant côté BUE et de créer un bâtiment neuf pour les besoins de sa société SIDER.

Ainsi, la SA Holding Bricodeal souhaite diviser le tènement précité en 2 lots en accord avec la mission Carré de Soie et la Mairie de Vaulx en Velin.

Le bâtiment existant sur le premier lot est un entrepôt en bardage métallique avec des bureaux intégrés et sur l'autre lot, il sera réalisé un magasin professionnel et un entrepôt attenant.

Dans ce contexte, la SA Holding Bricodeal a sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement et l'acquisition d'une emprise d'une surface de 1 201 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée BP 426 constituant un délaissé hors emprise du BUE et située entre l'avenue Franklin Roosevelt et le BUE. Ce tènement lui permettra de clôturer sa parcelle, de réaliser un accès direct au BUE ainsi qu'un aménagement paysager conformément aux prescriptions de la mission Carré de Soie.

Plusieurs réseaux appartenant à Grand Lyon Réseau exploitants, la Mairie de Vaulx en Velin (éclairage public) et Eau du Grand Lyon ont été identifiés sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser. Leur dévoiement éventuel est à la charge de l'acquéreur.

L'ensemble des services de la Métropole est favorable au déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique.

L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a, d'ores et déjà, été établi.

Aux termes du compromis, la SA Holding Bricodeal a accepté d'acquiescer ledit terrain, libre de toute location ou occupation, au prix de 60 € le mètre carré, soit un montant de 72 060 € pour 1 201 mètres carrés admis par France domaine. La superficie exacte du terrain cédé ayant été déterminée par un document d'arpentage élaboré par un géomètre-expert ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 28 février 2018 figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public métropolitain de l'emprise d'une surface de 1 201 mètres carrés environ, située entre l'avenue Franklin Roosevelt et le BUE à Vaulx en Velin.

2° - Approuve la cession à la SA Holding Bricodeal, pour un montant global de 72 060 €, de l'emprise d'une surface de 1 201 mètres carrés environ, située avenue Franklin Roosevelt à Vaulx en Velin.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O4367, le 22 janvier 2018, pour la somme de 935 000 € en dépenses.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 72 060 € en recettes - compte 775 - fonction 844,

- sortie estimée du bien du patrimoine : 30 215,84 €, en dépenses : compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01 - opération n° OP09O2754 - écritures pour ordre : chapitres globalisés 040-042.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2018.

.